

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.027

L'An Deux Mille, le 30 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

22 MARS 2000

22 MARS 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. DINDINAUD représenté par MME LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. CANDAU, MME BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CENTRE MEDICO SOCIAL - Aliénation au profit du Département

VOTE : 2 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Afin de pouvoir accueillir, dans des conditions correctes, les personnels affectés à la délégation territoriale d'action sociale de ROYAN, le Conseil Général de Charente-Maritime a sollicité l'aliénation, à son profit, du bâtiment dénommé CENTRE MEDICO SOCIAL situé Place de la Gare à ROYAN.

Les services fiscaux consultés ont estimé l'immeuble destiné à être vendu, soit 7.512 m², y compris les bâtiments existants, à l'exception du gymnase, à 8.700.000 F.

Le Conseil Général a fait part de son accord à ce sujet et a préparé une promesse de vente.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver ladite promesse de vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la demande du Département de Charente-Maritime,
- VU l'estimation des domaines en date du 30 Juin 1999,
- VU le projet de promesse de vente établi par le Département de Charente-Maritime,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'aliéner au profit du Département de Charente-Maritime l'ensemble immobilier bâti dénommé CENTRE MEDICO SOCIAL composé d'un bâtiment à étage, de plusieurs bureaux au rez de chaussée et de deux appartements situés en étage moyennant le prix de 8.700.000 F étant précisé que la libération totale des locaux, par les autres occupants que les services du Conseil Général, devra intervenir au plus tard le 1er Juillet 2000, l'acte authentique de vente devant intervenir au plus tard le 1er Août 2000.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer la promesse de vente et l'acte authentique qui en sera la conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 avril 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS